

Le 02 novembre 2022

Le réseau public fibre optique du Syane

Présentation générale et avancement sur la commune de Fillière

La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (Syane) depuis 2013.

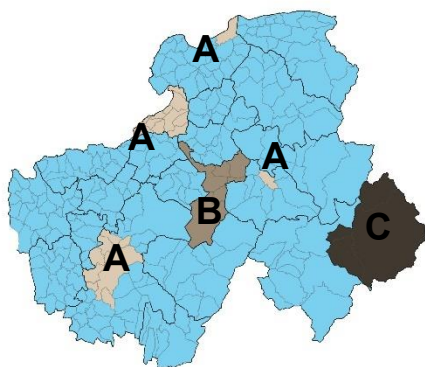
Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1^{ère} phase, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 100% des foyers à l'horizon 2025, soit plus de 320 000 locaux. Montant des investissements : plus de 300 M€.

Consulter le site internet dédié du Syane :
fibre.syane.fr

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le réseau public fibre optique du Syane couvrira ainsi les logements sur 246 communes et 279 zones d'activités économiques.

Sur le périmètre de l'ex-agglomération d'Annecy (12 communes), de l'agglomération Annemasse (12 communes), de Cluses et de Thonon-les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange. 11 communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix).

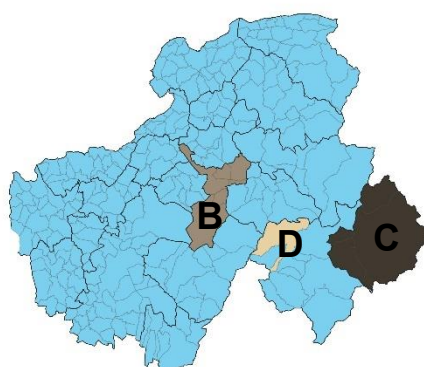
Périmètre de couverture résidentielle (FTTH)



Zones non couvertes en FTTH par le Syane :

- A : Périmètre FTTH des opérateurs privés
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix

Périmètre de couverture professionnelle (FTTO)



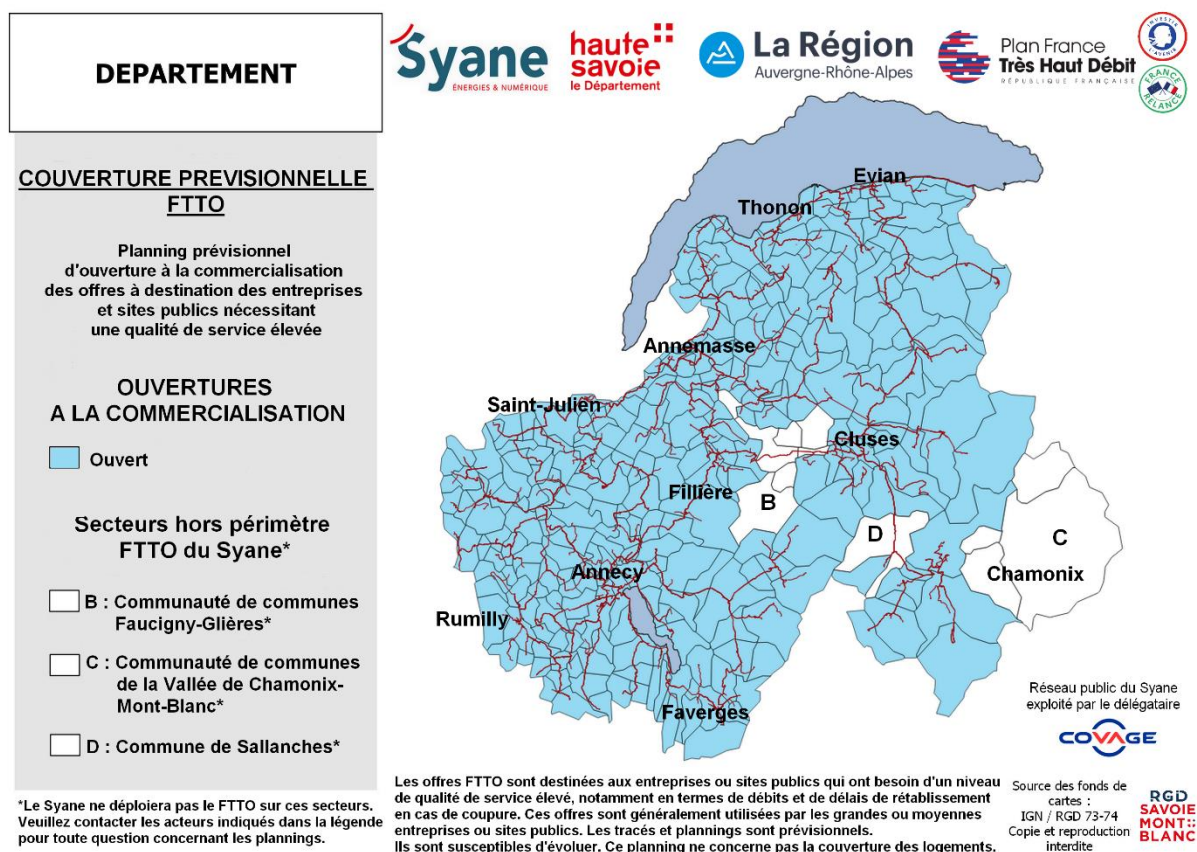
Zones non couvertes en FTTO par le Syane :

- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1^{er} semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.



Carte prévisionnelle

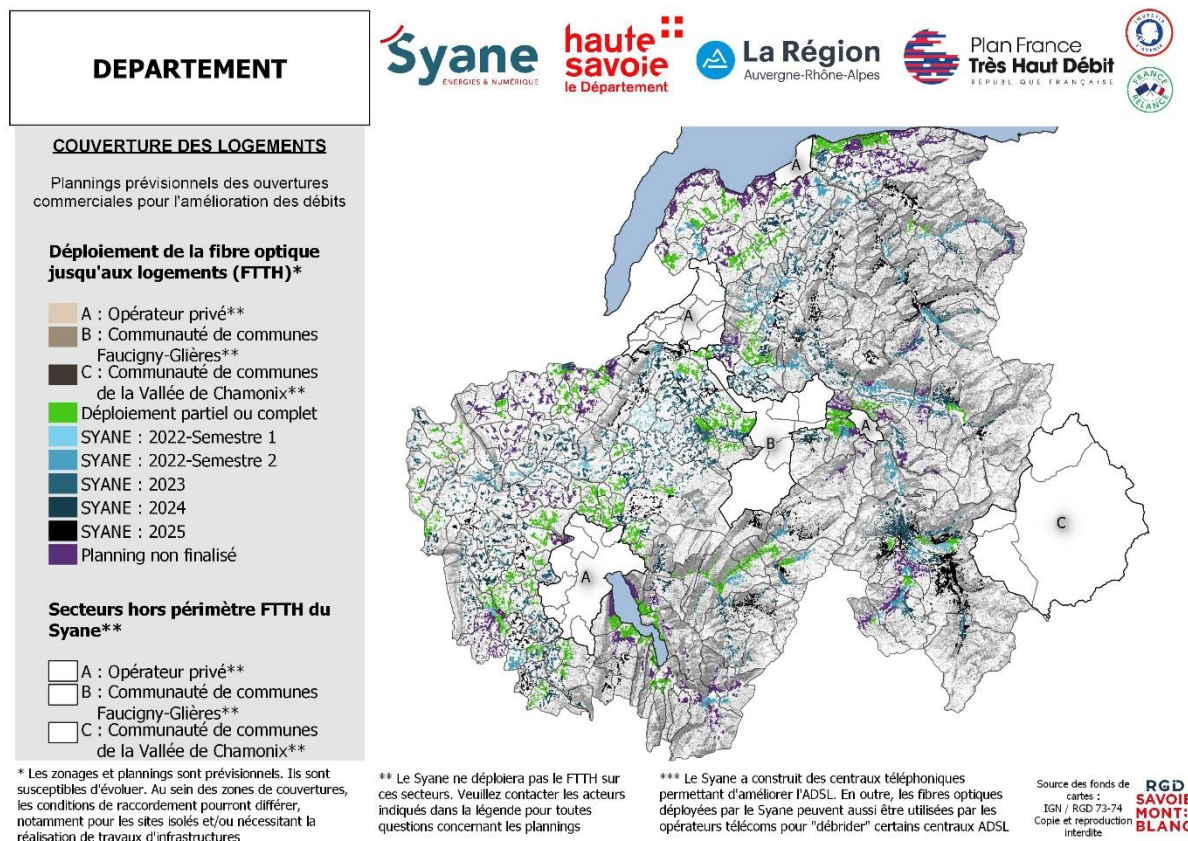
La commercialisation des services numériques Très Haut Débit pour les professionnels sur la commune de Fillière

Les services numériques Très Haut Débit pour l'ensemble des professionnels de la commune de Fillière sont ouverts à la commercialisation.

Le réseau public du Syane est exploité par la société Altitude Infra dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 22 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement au réseau Très Haut Débit pour les professionnels : commercial.sudest@covage.com

Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre Très Haut Débit ?

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.



La couverture fibre optique des logements sur la commune de Fillière

L'ouverture commerciale est déjà effective sur une partie de la commune de Fillière. Le déploiement sur le reste de la commune est prévu en 2023, 2024 et 2025.

Pour information : Lorsque les travaux sont réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du Syane.

Avant l'ouverture commerciale, une/des intervention(s) sera/seront organisée(s) conjointement entre la commune, le Syane et Altitude Infra. A cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles.

Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement :

www.hautesavoie-fibre.fr

FILLIERE

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

- A : Opérateur privé**
- Déploiement partiel ou complet
- SYANE : 2022-Semestre 1
- SYANE : 2023
- SYANE : 2024
- SYANE : 2025

Premières ouvertures commerciales prévisionnelles :

5896 : S2 2023
5281 : S2 2023

5282 : S2 2023
5824 : fin S2 2023

5680 : S2 2024
5681 : S2 2024

5272 : 2025
5949 : 2025

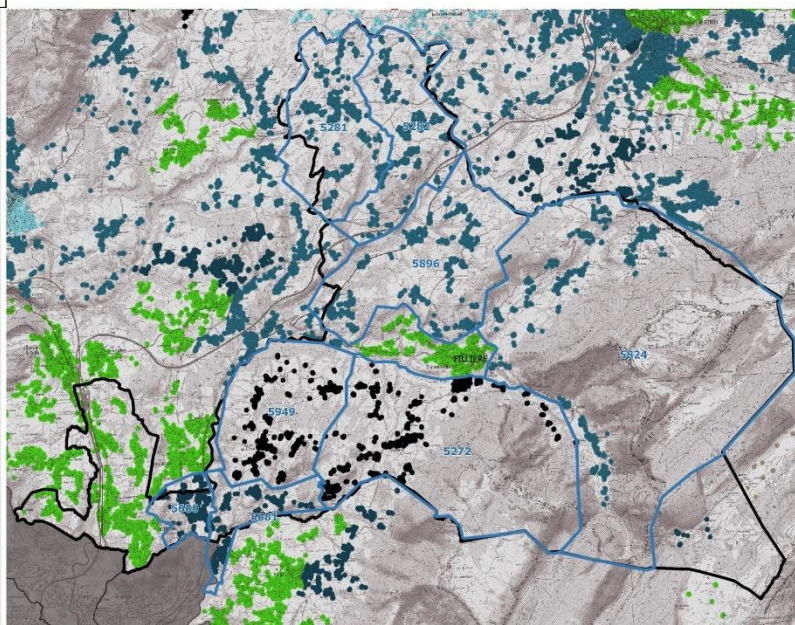
* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le Syane ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le Syane a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le Syane peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

RGD
SAVOIE
MONT-
BLANC



Carte prévisionnelle

Comment se raccorder ?

Le réseau public fibre optique du Syane est exploité et commercialisé par l'entreprise privée Altitude Infra dans le cadre d'une délégation de service public.

Se raccorder à la fibre optique en **3 étapes** :

1. Je choisis mon opérateur fibre en testant mon éligibilité sur le site de Altitude Infra.
2. L'opérateur raccorde mon logement à la fibre, dans un délai de 4 à 8 semaines.

➔ Une fois que je suis éligible et que j'ai souscrit à une offre, l'opérateur que j'ai choisi sera **mon seul interlocuteur** y compris pour les questions de raccordement.

Attention : Je ne résilie pas mon abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si je garde mon numéro de téléphone fixe, mon opérateur fibre fera le nécessaire auprès de mon opérateur actuel.

3. L'opérateur m'informe que ma ligne est activée.
Je branche ma box pour bénéficier de mes nouveaux services Très Haut Débit.

Pour tester l'éligibilité d'un logement à la fibre optique ou visualiser le déploiement sur votre commune, rendez-vous sur fibre.syane.fr puis cliquer sur :

 **Éligibilité de mon logement**

Réseau public exploité par :

 **altitude Infra.**
HAUTE SAVOIE

Comment se préparer à l'arrivée de la fibre optique ?

Afin de gagner du temps, vous pouvez anticiper l'arrivée de la fibre optique même si les travaux n'ont pas encore commencé :

- **Avoir une adresse valide composée d'un numéro et d'un nom de rue** est nécessaire pour souscrire, le moment venu, à une offre fibre auprès d'un opérateur. Dans le cas où vous ne posséderiez pas d'adresse valide, renseignez-vous auprès de votre mairie.
- **Pour les logements dans les immeubles collectifs et lotissements privés** (+ de 4 logements) : une convention doit être signée entre l'exploitant du réseau Altitude Infra et la copropriété / le propriétaire. Contactez votre propriétaire pour manifester votre intérêt à vous raccorder à la fibre et le sensibiliser (si ce n'est pas le cas) à la nécessité de signer cette convention. Même si le réseau n'est pas encore déployé, il est conseillé d'anticiper l'arrivée de la fibre en signant la convention lors de votre assemblée générale de copropriété. Un délai de 6 mois à 1 an est généralement constaté entre la signature et la fin des travaux dans votre immeuble.
 - ➔ Contact pour le conventionnement : convention.hautesavoie@stratel.fr
- **Pour les maisons individuelles** : la fibre optique empruntera le même chemin que la ligne téléphonique. Ainsi, vous devrez fournir un passage « en bon état » sur votre propriété, c'est-à-dire pour :
 - les lignes souterraines : vérifier que le fourreau n'est pas bouché,
 - les lignes aériennes : élaguer les arbres à proximité.

Bon à savoir : l'accès à la fibre optique a été inscrit dans la loi française en 2009. Un propriétaire ne peut pas refuser le raccordement d'un logement ou d'un immeuble.

Retrouver toutes les informations sur le déploiement et la carte prévisionnelle du planning d'ouverture commerciale sur le site internet du Syane dédié : fibre.syane.fr

Dans l'attente de la couverture très haut débit, les solutions satellitaires ou de 3G/4G fixe peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités. Pour les foyers et entreprises inéligibles au haut débit, le Syane et le Conseil Départemental portent conjointement un « Plan Satellite » qui permet de bénéficier d'une aide financière de 300 € pour l'achat d'un kit satellitaire.

Phase 1 – 140 M€ :

Ce projet est établi et porté par le Syane (5,5 M€), en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12M€), les intercommunalités (7,2 M€), la Région (12 M€) et l'État (31,2 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

Phase 2 – 155 M€ :

La phase 2 est financée par le délégataire (40 M€), les redevances (100 M€) et l'Etat (15 M€).

Participations publiques :



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**haute
savoie**
le Département



*Les intercommunalités
de Haute-Savoie*

Partenaires financiers :



Banque
européenne
d'investissement



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



>>> En savoir plus : fibre.syane.fr/comprendre-la-fibre/le-projet – infofibre@syane.fr